

## Fiche de données de sécurité

**Shell Omala Oil 220****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

**Code du produit** 001A0776  
**No. Infosafe** ACH75 FR/fre/fra/C  
**Date d'émission** 29/01/2003  
**Type du produit** Lubrifiant pour engrenages.

**Autres noms**

| <b>NOM</b>          | <b>CODE</b>  |
|---------------------|--------------|
| Shell Omala Oil 220 | 140000006378 |

**Fournisseur** Société des Pétroles Shell  
 Les Portes de la Défense  
 307, rue d'Estienne d'Orves  
 92708 Colombes Cedex  
 France

**Numéro de téléphone**  
**Numéro de téléphone / Télécopie**  
 Tel:01 57 60 61 00 Fax:01 57 60 62 99

**N° d'appel d'urgence**

- 1) SHELL (en France - 24 h/24) : +33 4 42 74 51 15.
- 2) CENTRES ANTI-POISON  
 +33 1 40 05 48 48 - Hopital Fernand WIDAL.200, rue du Faubourg Saint-Denis - 75475 PARIS Cedex 10.  
 +33 4 72 11 75 84 - Hopital EDOUARD HERRIOT. 5, place d'Arsonval - 69437 LYON Cedex 3.  
 +33 4 91 75 25 25 - Hopital SALVATOR. 249, boulevard Sainte-Marguerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9.
- 3) ORFILA: +33 1 45 42 59 59.

**2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Description de la préparation**

Huiles minérales sévèrement raffinées et additifs. L'huile minérale sévèrement raffinée contient moins de 3 % en masse d'extrait DMSO selon IP 346.

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification européenne**

Non classé comme dangereux selon les critères CE.

**Effets néfastes sur la santé**

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation. Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner une dermatite. L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.

**Dangers physico-chimiques**

Non classé comme inflammable, mais peut brûler.



### **Dangers pour l'environnement**

Non classé comme dangereux pour l'environnement.

## **4. PREMIERS SECOURS**

### **Symptômes et effets secondaires**

Ne présente probablement pas de danger d'intoxication aiguë dans les conditions normales d'emploi.

### **Inhalation**

En cas d'étourdissement ou de nausées, emmener la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

### **Peau**

Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin. En cas d'utilisation d'appareil de haute pression, il y a un risque d'injection de produit sous la peau. En cas de blessure due à un jet haute pression, le blessé devra être envoyé immédiatement à l'hôpital. Prendre un avis médical même en l'absence de blessures apparentes.

### **Contact avec les yeux**

Rincer l'œil avec de grandes quantités d'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin ou hospitaliser.

### **Ingestion**

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire appel à un médecin.

### **Conseil(s) au médecin**

Traiter selon les symptômes. L'aspiration du produit dans les poumons peut entraîner une pneumonie chimique. Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner une dermatite. Les blessures dues à un jet haute pression exigent une intervention chirurgicale rapide et probablement l'administration de stéroïde, afin de minimiser les dommages aux tissus et la perte de fonction.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Dangers spécifiques**

La combustion est susceptible de provoquer un mélange complexe de particules en suspension dans l'air et de gaz, comprenant du monoxyde de carbone et des composés organiques et inorganiques non identifiés.

### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse et poudre chimique sèche. Recourir au dioxyde de carbone, au sable ou à la terre uniquement pour les incendies limités.

### **Moyens d'extinction déconseillés**

Eau en jet. Evitez l'utilisation des extincteurs au Halon par respect pour l'environnement.

### **Équipement de protection**

Le port d'un équipement de protection approprié, y compris un masque respiratoire, est obligatoire pour s'approcher d'un feu dans un espace confiné.

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions individuelles**

Éviter les contacts avec la peau et les yeux. Gants en PVC, Néoprène ou caoutchouc nitrile. Bottes de sécurité en caoutchouc montant au genou, veste et pantalon en PVC. Porter des lunettes de sécurité ou un masque couvrant tout le visage en cas de risque d'éclaboussures.

**Précautions environnementales**

Empêcher la dispersion et l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières, à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informer les autorités locales si cette situation ne peut être empêchée.

**Méthodes de nettoyage - petits déversements**

Absorber le liquide avec du sable ou de la terre. Balayer et placer dans un conteneur clairement identifié pour une élimination conforme aux réglementations locales.

**Méthodes de nettoyage - Grands déversements accidentels**

Empêcher que le produit ne se répande en créant une barrière de sable, de terre ou de tout autre matériau de rétention. Récupérer le liquide directement ou à l'aide d'un absorbant. Éliminer comme pour les petits épandages.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Utiliser une ventilation locale s'il y a un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau. Lors de la manipulation de produits stockés dans des fûts, des chaussures ou bottes de sécurité ainsi qu'un équipement de manutention approprié doivent être utilisés. Éviter les déperditions accidentelles. Les chiffons, papiers et autres matériaux utilisés pour absorber les épandages présentent un danger d'incendie. Éviter leur accumulation en les éliminant immédiatement et en toute sécurité. Outre les recommandations spécifiques pour la maîtrise des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement, une étude de risques doit être réalisée pour déterminer les contrôles appropriés aux conditions d'emploi locales.

**Stockage**

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Utiliser des récipients correctement étiquetés et susceptibles d'être hermétiquement fermés. Conserver à l'écart des rayons solaires, sources de chaleur et oxydants puissants.

**Températures de stockage**

Au minimum 0°C. Au maximum 50°C.

**Matériaux recommandés**

Pour les conteneurs ou leur revêtement, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.

**Matériaux inappropriés**

Éviter le PVC pour les conteneurs ou leur revêtement.

**Autres informations**

Ne pas exposer les conteneurs en polyéthylène à de fortes températures en raison des risques de déformation.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Limites d'exposition**

| Substance                   | Réglementation | Durée d'exposition                       | Limite d'exposition | Unités | Notes |
|-----------------------------|----------------|--|---------------------|--------|-------|
| Huile minérale (brouillard) | ACGIH          | Temps, moyenne pondérée                  | 5                   | mg/m3  |       |
|                             | ACGIH          | LECT (Limite d'exposition à court terme) | 10                  | mg/m3  |       |

ACGIH

ACGIH Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Contrôles d'exposition, protection personnelle**

Utiliser une ventilation locale s'il y a un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

**Protection du système respiratoire**

Si les brouillards d'huile ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un pré-filtre à particules sera utilisé.

**Protection des mains**

Gants en PVC ou en caoutchouc nitrile.

**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial en cas de risque d'éclaboussures.

**Protection du corps**

Limitier toute forme de contact avec la peau. Porter une combinaison et des chaussures à semelles résistant aux huiles. Laver régulièrement les vêtements de travail et les sous-vêtements.

**Contrôles d'exposition de l'environnement**

Minimiser les rejets dans l'environnement. Une étude environnementale doit être réalisée pour assurer la conformité avec la réglementation locale.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| <b>Couleur</b>                              | Brun.                                |
| <b>État physique</b>                        | Liquide à température ambiante.      |
| <b>Odeur</b>                                | Caractéristique de l'huile minérale. |
| <b>Valeur du pH</b>                         | Données non disponibles.             |
| <b>Tension de vapeur</b>                    | <0,5Pa à 20°C.                       |
| <b>Point d'ébullition initial</b>           | >280°C.                              |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                | Négligeable.                         |
| <b>Densité</b>                              | 899 kg/m <sup>3</sup> à 15°C.        |
| <b>Point d'éclair</b>                       | 199°C (PMCC).                        |
| <b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>   | 10%(v/v) (typique).                  |
| <b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>   | 1%(v/v) (typique).                   |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>      | >320°C (typique).                    |
| <b>Viscosité cinématique</b>                | 220 mm <sup>2</sup> /s à 40°C.       |
| <b>Taux d'évaporation</b>                   | Donnée non disponible.               |
| <b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>          | >1 à 20°C.                           |
| <b>Coefficient de partage octanol-1/eau</b> | log Pow >6 (typique).                |
| <b>Point d'écoulement</b>                   | -18°C.                               |

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Stabilité**

Stable.

**Conditions à éviter**

Températures extrêmes et rayons directs du soleil.

**Matières à éviter**

Agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux**

Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Base d'évaluation

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires.

### Toxicité aiguë - orale

DL50 probablement > 2000 mg/kg.

### Toxicité aiguë - voie cutanée

DL50 probablement > 2000 mg/kg.

### Toxicité aiguë - par inhalation

Considéré comme non dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

### Irritation oculaire

Probablement légèrement irritant.

### Irritation cutanée

Probablement légèrement irritant.

### Irritation respiratoire

Si des brouillards sont inhalés, une légère irritation des voies respiratoires peut se produire.

### Sensibilisation de la peau

Probablement non sensibilisant pour la peau.

### Propriétés cancérogènes

Le produit est constitué d'huiles minérales de type non cancérogène d'après des études réalisées sur l'animal, par application locale sur la peau. Les autres composants ne sont pas connus pour être associés à des effets cancérogènes.

### Propriétés mutagènes

N'est pas considéré comme présentant un risque mutagène.

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas considéré comme toxique pour la reproduction.

### Autres informations

Des contacts prolongés et/ou répétés avec ce produit, en particulier à de hautes températures, peuvent provoquer un dégraissage de la peau. Ceci peut entraîner une irritation, voire une dermatite, en particulier lorsque l'hygiène personnelle est peu respectée. Minimiser les contacts avec la peau. L'injection de produit sous haute pression dans la peau peut entraîner une nécrose locale si le produit n'est pas chirurgicalement enlevé. Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination. Toutes les huiles usagées doivent être manipulées avec précaution et tout contact avec la peau doit être évité au maximum.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Base d'évaluation

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les informations fournies se basent sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits semblables.

### Mobilité

Liquide dans la plupart des conditions dans l'environnement. Flotte sur l'eau. S'il entre en contact avec le sol, il s'adsorbe sur les particules du sol et n'est pas mobile.

### Persistance / Dégradabilité

Probablement non facilement biodégradable. Les composants principaux sont probablement intrinsèquement biodégradables, mais le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.

### **Bioaccumulation**

Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

### **Ecotoxicité**

Mélange très peu soluble dans l'eau. Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques. Ce produit est probablement pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques, LL/EL50 > 100 mg/l. (LL/EL50, exprimé comme la quantité nominale du produit requise pour préparer l'échantillon aqueux.). L'huile minérale n'entraîne probablement pas d'effets à long terme sur les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

### **Autres effets néfastes**

On ne suspecte ni potentiel de destruction de la couche d'ozone, ni potentiel de création photochimique d'ozone, ni potentiel d'effet de serre pour ce produit. Le produit est un mélange de composants non volatils qui ne sont pas susceptibles de se dégager dans l'air en quantité significative.

## **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **Élimination des déchets**

Recycler ou éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur, en faisant appel à un ramasseur ou éliminateur agréé. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable pour un traitement satisfaisant de ce produit. Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le déchet de produit.

### **Élimination du produit**

Comme pour les déchets.

### **Élimination des emballages**

Recycler ou éliminer en conformité avec la législation en vigueur, en faisant appel à une entreprise agréée.

### **Code européen des déchets**

13 02 05 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale. La classification des déchets est toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

### **Réglementations nationales et locales**

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer :

- Décrets n° 73-218 du 23.02.1973 et n° 77-254 du 08.03.1977, circulaires du 14.01.1977 et 04.11.1980

Réglementation relative aux déchets :

- Loi n° 75-633 du 15.07.75 et décret n° 77-914 du 19.08.77; décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par le décret n° 85-387 du 29.03.85, et les décrets n° 89-192 du 24.03.1989 et 89-648 du 31.08.1989, portant réglementation de la récupération des huiles usagées

- Loi n° 88-1261 du 30.12.1988; décret n° 90-267 du 23.03.1990 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des déchets générateurs de nuisances

- Loi n° 92-646 du 13.07.1992, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux

Arrêté du 02.02.98 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées

Décret n° 2002-540 du 18.04.02 relatif à la classification des déchets.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **Informations relatives au transport**

Non dangereux pour le transport des marchandises selon les classifications ADR/RID, IMO et IATA/ICAO.



**Classe de danger ADR/RID**

AUCUNE ALLOUÉE

**Groupe d'emballage ADR/RID**

AUCUNE ALLOUÉE

**Classe de danger IMDG**

AUCUNE ALLOUÉE

**Groupe d'emballage IMDG**

AUCUNE ALLOUÉE

**Classe de danger IATA/OACI**

AUCUNE ALLOUÉE

**Groupe d'emballage de IATA/OACI**

AUCUNE ALLOUÉE

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

|   |  |
|---|--|
| Symboles européens  | Pas de symbole.  |
| Phrase(s) de risque CE  | Non applicable.  |
| Conseil(s) de prudence CE   | Non applicable.  |
| Numéro d'EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales connues) | Tous les composants sont répertoriés (ou sont des polymères exemptés). |
| TSCA (USA)  | Tous les constituants sont répertoriés.                                |

**Réglementation nationale**

Code Sécurité sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601.

Code du Travail - Surveillance médicale spéciale: Article R.241-50, arrêté du 11.07.1977.

Code Sécurité sociale - Tableau des maladies professionnelles: 36.

**Emballage et étiquetage**

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Révisions principales**

Suite nouveau système le numéro de version a été remis à zéro.

**Références**

67/548/EEC - Directive Substances Dangereuses.

1999/45/EC - Directive Préparations Dangereuses.

91/155/EEC - Directive Fiches de données de sécurité.

Concawe Report 01/53 - Classification and labelling of petroleum substances according to the EU dangerous substances directive.

Concawe Report 01/54 - Environmental Classification of Petroleum Substances - Summary Data and Rationale

Concawe Report 05/87 - Health aspects of lubricants.

**Restrictions**

Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des services techniques SHELL.

**Numéro du service technique à contacter**

01 57 60 61 00.



**Information(s) complémentaire(s)**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et ne décrivent le produit que pour des raisons d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne constituent pas une garantie pour toute autre propriété spécifique du produit.

... **Fin de FDS** ...

